

**EXTRAIT**

du Registre des décisions prises en application de la délibération n°6 du  
12/01/2009

Date de convocation :  
3 mai 2011

**ANNULE ET REMPLACE**

Nombre de  
délégués en  
exercice : 60

Séance du 9 mai 2011 à 19 heures

Objet :  
Subvention à  
Zellidja

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du  
Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par  
le règlement, sous la présidence de Monsieur François  
BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays  
du Grésivaudan.

Présents : .51  
Pouvoirs : .4  
Votants : .55  
Vote pour : 55  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Présents : A. ANDREVON, C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, L.  
BELLICARD, C. BICH, C. BLANC-COQUAND, P. BOISSELIER, D. BOSA, Y.  
BOUCHERT-BERT-PEILLARD, JM. BOUCLANS, F. BROTTE, JP. BUART, B.  
CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, JF. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU-  
GERMAIN, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, C.  
ENGRAND, L. FERRADOU, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C.  
GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, G. LAMAND, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX,  
C. MALIA, B. MICHON, W. MINGUELY, J. MOUSIN, B. MURIENNE, J.  
PICCHIONI, R. POIS - POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, C. SAURY, B.  
SORREL, F. STEFANI, P. TERNAUX, L. THERY, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, C.  
VANNUFFELEN, P. VOLPI.

Excusés : JP DURAND, G. FASTIER (pouvoir à F.STEFANI), A. GUILLUY, JC.  
JOLLY, P. LANGENIEUX-VILLARD, O. LEROUX (pouvoir à F.BROTTE), P  
LEVASSEUR (pouvoir à G.GIRAUD), J. LOMBARD (pouvoir à R.COLLIAT), S.  
VAUSSENAT.

Monsieur Robert COLLIAT est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que la Fondation Zellidja attribue  
depuis 1939 des bourses de voyage pour permettre à des jeunes  
de 16 à 20 ans d'effectuer seuls un voyage d'étude sur le sujet de  
leur choix, dans le pays de leur choix.

Cette association et les actions qu'elle induit ont le soutien des  
collectivités locales et du Grésivaudan.

Il est précisé qu'une enveloppe de 5000€ a été budgétée pour  
financer des projets de ce type.

**Le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à  
l'unanimité des membres présents ou représentés décide de  
subventionner les bourses de trois jeunes du Grésivaudan  
pour un montant total de 2700€ et autorise Monsieur le  
Président à effectuer la décision modificative afférente.**

Transmis le : 31/05/11  
N° accusé réception Préfecture : 038.200018188-20110509-49bis-3E

BUDGET PRINCIPAL  
Décision modificative n°9

Articles / Fonctions	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6574/70 Subvention de fonctionnement - Organismes de droit privé Enveloppe : Bourse à projets Association ZELLIDJA	-2 700,00 € 2 700,00 €			
<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTES

